



PUBLIÉ LE 15/06/2022

## Médicaments et allaitement

Vous souhaitez allaiter ou vous allaitez votre enfant, vous trouverez dans cette page les informations générales à connaître vis-à-vis des médicaments pour un allaitement en toute sécurité

### Médicaments et allaitement, quels sont les risques ?

Certains médicaments pris par la mère peuvent passer dans le lait maternel et être absorbés par le nourrisson. Cela peut entraîner différents types d'effets indésirables ayant des conséquences plus ou moins graves, particulièrement pour le nourrisson de moins de 1 mois. En effet, l'enfant allaité peut présenter :

- des réactions attendues au regard des propriétés du médicament : par exemple des médicaments utilisés pour diminuer la fréquence cardiaque de la mère risquent d'entraîner un ralentissement du rythme cardiaque du bébé et ceux utilisés pour l'insomnie de la mère, provoquer une somnolence du nourrisson.
- des effets indésirables :
  - spécifiques au nouveau-né : ainsi, la prise de certains antibiotiques appartenant à la classe des tétracyclines peuvent avoir des conséquences sur le développement dentaire de l'enfant ou comme la nitrofurantoïne et le cotrimoxazole qui peuvent entraîner une destruction des globules rouges (anémie) chez les nouveau-nés ayant un déficit enzymatique (G-6PD);
  - consécutifs à une réaction dite paradoxale (contraire à ce qui est attendu) comme agitation du nourrisson après un traitement maternel par un antihistaminique H1 qui a des propriétés sédatives. .

### Quel médicament puis-je prendre si j'allaité ?

**Par mesure de précaution, la prise de médicaments pendant l'allaitement doit être évitée en général. Toutefois certaines situations nécessiteront la prise d'un traitement. Le professionnel de santé qui vous suit pourra déterminer avec vous la meilleure prise en charge de votre pathologie.**

Pour certains médicaments on sait que le passage dans le lait est important : il ne sera pas possible de le prendre tant que vous allaitez. C'est par exemple le cas de l'acebutolol utilisé notamment dans l'hypertension artérielle.

Si les bénéfices pour vous l'emportent sur les risques pour l'enfant, un échange avec votre médecin ou votre sage-femme devra établir s'il est possible de débuter ou poursuivre un allaitement.

Dans certains cas, des adaptations de l'allaitement pourront également être mises en place pour vous permettre de vous soigner tout en allaitant (la possibilité de tirer votre lait transitoirement, envisager un allaitement mixte : lait maternel et lait infantile.....).

# Quels sont les bons réflexes à avoir ?

## Anticipez votre allaitement

**Vous êtes enceinte et vous souhaitez allaitez** : informez-en les professionnels de santé qui vous accompagnent, médecins et sages-femmes. Ils adapteront la prise en charge médicamenteuse de votre fin de grossesse dans cette optique. Si vous êtes atteinte d'une maladie chronique et vous prenez régulièrement un médicament pendant votre grossesse, ils mettront en place avec vous, si c'est possible, la reprise d'un traitement compatible avec votre souhait d'allaiter, une fois que vous aurez accouché.

## Ne prenez pas de médicament de votre propre initiative

Certains médicaments ne doivent pas être utilisés pendant l'allaitement. Demandez toujours conseil à un professionnel de santé (médecin, sage-femme, pharmacien, puéricultrice...) avant de prendre un médicament. Ils pourront vous dire si la prise de ce médicament est compatible avec l'allaitement.

**Attention**, ce n'est pas parce que vous avez pu prendre un médicament pendant votre grossesse qu'il est adapté pendant l'allaitement.

## N'arrêtez pas un médicament qui vous a été prescrit

Vous risquez de perdre le bénéfice de votre traitement et voir réapparaître des symptômes de votre maladie.

Si vous avez un doute ou une question, rapprochez-vous des professionnels de santé qui vous suivent, ils sauront vous informer sur les risques et adapter, après discussion avec vous et si c'est nécessaire votre prise en charge.

## Informez tous les professionnels de santé consultés que vous allaitez

Ils adapteront après discussion avec vous votre prise en charge à l'allaitement.



Agence nationale de sécurité du médicament  
et des produits de santé

# Allaitement et médicament on fait comment...

avec Marianne Benoit Truong Canh,  
Secrétaire générale de l'Ordre national des  
sages-femmes

## Où s'informer ?

Les professionnels de santé (médecin, sage-femme, pharmacien, puéricultrice...) pourront vous renseigner. Vous pouvez aussi vous renseigner auprès du centre régional de pharmacovigilance dont vous dépendez.

Des informations sont également disponibles dans les fiches « Pathologies » de cette rubrique et dans la notice des médicaments.